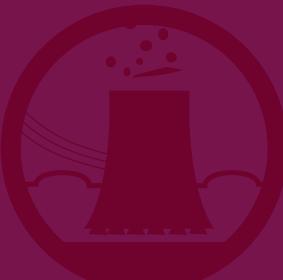




DICRIM DOCUMENT À CONSERVER !
(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



LES RISQUES MAJEURS À LA LÉCHÈRE





LE MOT DU MAIRE

La Léchère comme bien d'autres communes montagnardes, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondations, avalanches, glissements de terrain...) ou technologiques (nucléaire, industriel, transport de marchandises dangereuses, barrage).

Si notre commune n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « j » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous en protéger. Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité, et de celle des autres.

Jean-François ROCHAIX,
Maire de La Léchère

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	P. 2
DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR	P. 3
L'ALERTE	P. 4
LES BONS RÉFLEXES (CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ)	P. 5
QUI FAIT QUOI ?	P. 6
LE RISQUE INONDATION	P. 8
LE RISQUE CRUE TORRENTIELLE	P. 10
LE RISQUE AVALANCHE	P. 12
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	P. 14
LE RISQUE SÉISME	P. 16
LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES	P. 17
LE RISQUE BARRAGE	P. 18
LE RISQUE INDUSTRIEL	P. 19
LE RISQUE ACCIDENT NUCLÉAIRE	P. 20
LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	P. 21

LE RISQUE MAJEUR

Le risque majeur se définit comme un évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.





L'ALERTE

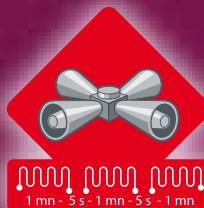
En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

À l'heure actuelle, la commune de La Léchère utilise les moyens suivants :

- ▶ Les sirènes situées sur la salle des fêtes de Notre Dame de Briançon.
- ▶ Les hauts parleurs mobiles installés sur des véhicules, utilisés pour diffuser les consignes de sécurité.
- ▶ Les messages sur les panneaux lumineux (Village 92).
- ▶ Les radios (103.9 France Bleu Pays de Savoie) ou télévisions.



Début de l'alerte



En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en **trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant**.

La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Fin de l'alerte



Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Ayez
LES BONS RÉFLEXES !

CE QU'IL FAUT FAIRE...



▶ Mettez vous à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



▶ Écoutez la radio

103.9 France Bleu Pays de Savoie : vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



▶ Tenez vous prêt à évacuer à la demande des autorités

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



▶ Coupez le gaz et l'électricité

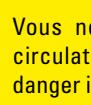
Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

... ET NE PAS FAIRE !



▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours.



▶ Ne téléphonez pas

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Qui fait quoi EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1

Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...



2

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.



3

Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.



4

Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).



5

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge...).



7

Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.



5

Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sûreté, afin de faire face à une situation de risque.





LE RISQUE INONDATION

Les crues de l'Isère sont souvent liées à une longue période de pluie et à la fonte des neiges, elles engendrent des débordements importants et des remontées de nappes qui peuvent inonder les caves.

Elles sont aujourd'hui beaucoup moins fréquentes que par le passé.

Cette situation s'explique par l'anthropisation du cours d'eau (ouvrages hydroélectriques types barrages ou dérivations) qui masque les petites crues et diminue le débit des plus grosses. Néanmoins, ces ouvrages n'ont pas pour fonction première d'écrêter les crues. Certaines zones urbanisées restent donc inondables en cas d'évènement important, notamment le secteur proche du terrain de football, le lotissement du Vernay, le hameau de la Plantaz, le parc de l'établissement thermal et l'usine Carbone Savoie.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

30 septembre 1732 : une forte pluie entraîne la fusion de la neige fraîchement tombée et crée un débordement de l'Isère. Tous les ponts sur l'Isère, de Tignes à Grenoble sont emportés. « Les rues de la ville de Moûtiers étaient devenus des rivières et la plaine de la Magdeleine un lac... À Notre-Dame de Briançon, les flots s'élèvent dans l'église et dans la cure à la hauteur de 2 m. Les parties basses sous Saint-Thomas des Esserts (Esserts-Blay) sont envahies par l'Isère ».

D'après Paul MOUGIN, « les torrents de la Savoie ».



Crue de l'Isère (2008)

À SAVOIR

LA MOITIÉ DES VICTIMES D'INONDATIONS, LE SONT AU VOLANT DE LEUR VOITURE, CAR UNE VOITURE FLOTTE DANS 30 CM D'EAU

RESTONS AU SEC

Améliorer la connaissance du risque

Dans le cadre des directives nationales pour la prévention des inondations, un atlas des zones inondables a été réalisé afin d'étudier et cartographier le risque de débordement de l'Isère en cas de crue centennale. Ce document permet ainsi d'informer les collectivités et les habitants des communes concernées sur les secteurs à risques en cas d'inondation.

Le Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)

Le comité de bassin versant Isère, piloté par l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise, a engagé depuis 2005 un programme de travaux sur 5 ans, qui prévoit des mesures adéquates de prévention et/ou de protection, dans le cadre des programmes d'action de prévention des inondations. Pour le bassin La Léchère - Aigueblanche, le coût prévisionnel de ce programme s'établit à 1 500 000 € HT.

Les travaux de protection

Un enrochement est repris sur les berges de l'Isère, au droit du forage Natacha, consécutivement aux inondations de 2008.



Consignes de sécurité

Consignes générales



1- En cas d'annonce de risque de crue de l'Isère

► Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).



Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.

2- Pendant la crue (Isère ou torrentielle)



Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.

3- Après l'inondation

► Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.

► Aérez et nettoyez les pièces.

► Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.



Consignes de sécurité



LE RISQUE CRUE TORRENTIELLE

Des précipitations orageuses intenses, ou des épisodes pluvieux prolongés conjugués avec la fonte des neiges, peuvent grossir les torrents de La Léchère et engendrer des crues torrentielles.

Le phénomène est brutal, parfois sans signes précurseurs. Les torrents peuvent se charger en matériaux solides (blocs, sables, bois...) et former des barrages (embâcles) contre les ponts ou les obstacles naturels. Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.

Le Collombant, le Merderel, la Mouche, le Nant de Glaize, le Nant de la Clef et le Grand Nant de Naves ont déjà connus de tels événements.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Le 9 août 1954, le torrent de Pussy (le Grand Nant) emporte deux ponts et détruit les champs et les cultures.

Le 11 juillet 1995, à la suite d'un violent orage, Le Nant de Glaize atteint le tablier du pont sous la voie ferrée. Le fournil de la boulangerie situé à l'aval est légèrement inondé et la maison est évacuée.

Les 21 et 22 mars 2001, sur tout le territoire communal, les intempéries provoquent de nombreux dégâts sur des biens privatifs ainsi que sur des biens publics. Des débordements de ruisseaux occasionnent des mouvements de terrains et des inondations causant d'importants dommages aux habitations, aux entreprises et aux infrastructures.



ACTIONS DE LA COMMUNE

La prise en compte du risque dans l'aménagement :
Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) est une servitude d'utilité publique qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels (crues torrentielles, mouvements de terrain, avalanches) auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Ce dossier est consultable en mairie.



À SAVOIR

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU EST À LA CHARGE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS POUR LES COURS D'EAU NON DOMANIAUX (art. L215-14 du Code de l'Environnement). ILS DOIVENT AINSI ENLEVER RÉGULIÈREMENT LES EMBÂCLES ET DÉBRIS QUI EMPÈCHENT LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX ET ENTREtenir LES BERGES DU COURS D'EAU, DANS LE RESPECT DES MILIEUX AQUATIQUES.

POUR L'EXISTANT

Les travaux de protection

Des petites plages de dépôt et des grilles à flottants entre autres ont été aménagées sur les torrents du Merderel, du Pillet et de Ronchat. Elles permettent d'arrêter les petites laves et de réduire le volume des plus grosses. Des enrochements et des surélévations de murs ont également été réalisés sur plusieurs torrents afin de protéger les berges et diminuer la fréquence des débordements.

L'entretien des ouvrages et des berges

Les services municipaux procèdent régulièrement à l'entretien et au curage des ouvrages de rétention des matériaux afin de garantir leur efficacité. De même, les abords et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcles lors des crues.



Consignes de sécurité

Consignes générales



1- En cas d'annonce de risque de crue de l'Isère

► Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).



Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.

2- Pendant la crue (Isère ou torrentielle)



Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.

3- Après l'inondation

- Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- Aérez et nettoyez les pièces.
- Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.



LE RISQUE AVALANCHE

À chaque chute, la qualité de la neige varie. Après son dépôt, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent, de la température. Le manteau neigeux est stable tant que sa résistance est supérieure ou égale aux effets de la pesanteur. Sinon c'est l'avalanche...

La commune compte sur son territoire plusieurs couloirs d'avalanches identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA). Le risque d'avalanche concerne notamment le village de Celliers et ses hameaux.

L'avalanche de la Grande Lanche dévale régulièrement et recouvre plusieurs lacets de la route de Celliers parfois sur 3 mètres de hauteur.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Dans la nuit du 13 au 14 février 1793, une avalanche se propage avec un front de 300 à 400 mètres de large l'ancienne église et plusieurs granges sont rasées faisant sept victimes. L'avalanche sera dénommée avec effroi : la Grande Avalanche.

En 1870, une avalanche sépare en deux le hameau de Celliers et emporte une maison jusqu'à l'Eau Rousse faisant deux victimes.

Le 19 mars 1907, une avalanche partie du bas du village du Chezalet a renversé la moitié du village du Crozat : la chapelle et plusieurs granges ont été détruites mais aucune victime ne fut à déplorer.

En janvier 1981, l'avalanche du couloir du Nant à Celliers Dessus projette une fourgonnette en contrebas de la route et ensevelit une voiture.

DES MESURES DE PRÉVENTIONS ADAPTÉES

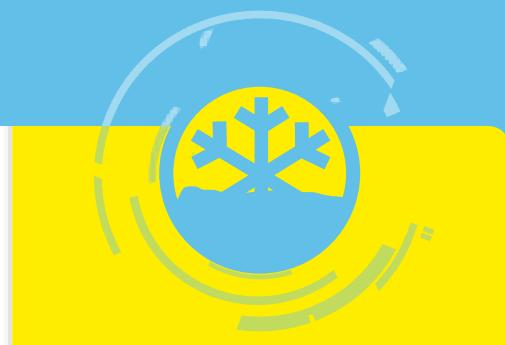
La collaboration étroite entre la mairie, les services spécialisés de l'État (RTM), le Conseil général et les laboratoires de recherche (CEMAGREF), participe à la gestion intégrée du risque et permet une politique de prévention complète : de la connaissance du phénomène aux travaux de protection, en passant par la surveillance et l'urbanisme.

Pour prévenir le risque, un large panel de techniques a ainsi été mis en place alliant le génie biologique (reboisement), le génie civil (paravalanches) et les déclenchements artificiels d'avalanches, faisant de Celliers une référence nationale dans le traitement des avalanches en France.



Certaines pentes sont entrecoupées de replats boisés (banquettes) limitant le glissement du manteau neigeux.

Les ouvrages de protection type paravalanches (râteliers, claires, palissades filets et trépieds) stabilisent le manteau neigeux et ont permis le reboisement des forêts de Celliers autrefois régulièrement dévastées par les avalanches. À Celliers, les maisons sont alignées selon une verticale parfaite en rive droite du couloir dénudé de la Thuile. Ce dernier est par ailleurs équipé d'un GAZEX (exploseur à gaz). Le couloir est purgé au gré des chutes de neige.



Consignes de sécurité

Consignes générales



1- Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé

- ▶ Fermez les volets.
- ▶ Écoutez la radio.
- ▶ Évacuez sur ordre.

2- Si vous êtes en voiture

- ▶ Respectez la signalisation si une route est coupée. Ne franchissez pas les barrières.
- ▶ Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche.





LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. La Léchère présente des risques d'affaissements, de glissements de terrain et de chutes de blocs.

LES EFFONDREMENTS ET AFFAISSEMENTS

Le contexte géologique (présence de gypse) et la saturation des terrains en eau (sources, fortes précipitations, fonte des neiges brutales), contribuent à la formation de cavités dans le sous-sol et donc d'affaissements.

À Combelouvière, on peut remarquer une dépression bien marquée d'une dizaine de mètres de diamètre. Des dolines existent par ailleurs au sud des Charmettes et des effondrements dus au gypse se sont d'autre part produits par le passé à Château Feuillet et vers les thermes de La Léchère. De plus, la présence d'anciennes galeries de mines aggrave le risque.

LES GLISSEMENTS DE TERRAIN

Ils se produisent généralement suite à une saturation du sol en eau. Les secteurs les plus à risque sont ceux en forte pente (abords des routes notamment) ou plus humides. La nature du terrain composé de schistes recouverts de colluvions ainsi que l'action érosive du Morel en pied de versant, expliquent la sensibilité marquée du versant de Doucy aux glissements.

LES CHUTES DE BLOCS

L'instabilité des falaises et des versants rocheux résulte de la nature et de la structure du terrain, de la pente et de la quantité d'eau infiltrée dans la roche. La fonte des neiges, l'alternance gel-dégel ainsi que les périodes de fortes précipitations favorisent la chute des rochers en montagne.

L'ensemble des versants qui dominent Petit Cœur et Notre-Dame-de-Briançon, constitués de formations schisteuses, sont particulièrement concernés par les éboulements et les chutes de blocs.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Le 4 novembre 1903, un éboulement d'environ 7 000 m³ se produit à l'aval du tunnel de la voie ferrée. Les rails sont tordus et arrachés sur 50 m. Un bloc de 60 m³ s'arrête sur la voie. La route nationale est défoncée sur 100 m et une maison est partiellement détruite.

Le 15 février 1983, un éboulement estimé à 10 000 m³ se produit au niveau de la gare de Notre-Dame-de-Briançon. Il détruit une maison et génère après fragmentation des blocs dont le plus volumineux atteint 120 m³.

Le 7 janvier 2008, au milieu de la nuit, 500 m³ de roche se détachent de la falaise surplombant le cimetière au Vernay, arrachant l'écran de protection avant de s'écraser sur la route.



LES MESURES DE PRÉVENTION À LA LÉCHÈRE

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est là encore la mesure de prévention numéro 1 !

La commune compte tout un panel d'ouvrages de protection afin de sécuriser les zones exposées aux chutes de blocs : fosses à blocs, merlons pare-blocs, remblais, filets et écrans pare-blocs et autres confortements. Des travaux de purges complètent ces dispositifs.

Pour les glissements de terrain et les affaissements, l'eau est l'ennemi numéro un. La maîtrise de celle-ci est assurée par l'entretien des busées, caniveaux, collecteurs publics ou privés, drains... Une galerie de dérivation du torrent du Morel a été réalisée au droit du glissement de la Croix du Nantet afin de lutter contre l'affouillement du pied de versant et protéger le chef-lieu de Doucy.



Consignes de sécurité

Consignes générales



1- Consignes spécifiques

Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse.

2- Après l'évènement

Évacuez les locaux touchés.





LE RISQUE SÉISME

Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La Léchère est classée en zone de sismicité faible (1B), un risque à ne pas négliger pour autant.

LES MESURES DE PRÉVENTION

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.

Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre :

- sensibilisation de la population
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

À SAVOIR

LA FORCE DU SÉISME OU MAGNITUDE SE MESURE EN INDICE SUR L'ÉCHELLE DE RICHTER. UN INDICE DE 4 CORRESPOND À DES SECOUSSES SANS GRAVITÉ, UN INDICE DE 5 À 7 QUALIFIE UN SÉISME GRAVE, DE 7 À 9 UN SÉISME DESTRUCTEUR. POUR MÉMOIRE, LE SÉISME D'ANNECY EN 1996 AVAIT UNE MAGNITUDE DE 5,2.



Consignes de sécurité

Consignes générales



1- Pendant la première secousse

➤ Restez là où vous êtes.



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.

➤ En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

2- Après la première secousse

➤ Mefiez-vous, des répliques peuvent se produire.

➤ Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.



LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune.

Afin d'anticiper les conséquences de ses phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...

« COMMENT SEREZ-VOUS PRÉVENUS ? »

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site Internet www.meteo.fr et relayées par les médias ou par téléphone au 32 50.

JOUEZ LA PRUDENCE, INFORMEZ-VOUS !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements. Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger !





LE RISQUE BARRAGE

La Léchère est située à l'aval du barrage de Tignes. Le scénario pris en compte par les autorités, bien que très peu probable est la rupture totale et instantanée de l'ouvrage due à sa dégradation. Cette rupture provoquerait une onde de submersion qui inonnerait la partie basse du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.

MESURES DE PRÉVENTION

En France, les ruptures de barrage sont très rares grâce au respect de règles strictes de construction et de surveillance. Ces ouvrages font l'objet d'études et de contrôles lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation (inspection visuelle, suivi des déplacements, suivi des fuites et des fissures, examen décennal approfondi...).

Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation et de déclencher les systèmes d'alerte. La rupture d'un barrage n'est pas brutale, des signes précurseurs seraient observés et permettraient de mettre en place des mesures techniques pour soulager le barrage (vidange) et pour alerter la population afin de procéder à l'évacuation préventive.

Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), établi par la préfecture, organisant l'alerte et les secours en cas de danger. La commune a par ailleurs mis en place un plan d'évacuation de la zone de submersion en lien avec ce plan.

Onde de submersion du barrage de Tignes
(scénario le plus pessimiste)

Source PPI Grand Barrage, Conception : Océane Vibert, APTV 2008.

BD Ortho 2006- IGN : copie et reproduction interdites



Consignes de sécurité

Consignes générales



Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités et selon les consignes

- ▶ habitants de Notre Dame de Briançon **Pussy**
- ▶ habitants de Petit Cœur **salle des fêtes de Petit Cœur**
- ▶ habitants station thermale **Doucy**
- ▶ en période de classe, les enfants seront évacués par les écoles.



LE RISQUE INDUSTRIEL

L'établissement CARBONE SAVOIE situé sur la commune est spécialisé dans la fabrication d'électrodes.

Cette entreprise du secteur chimique est classée SEVESO seuil BAS selon la réglementation européenne en vigueur.

Les risques retenus sont l'explosion et la dispersion de produits toxiques, dus aux substances utilisées notamment le propane.



RÉDUIRE LE DANGER À LA SOURCE... ET ÊTRE PRÊT À RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT

L'exploitant de l'usine CARBONE SAVOIE est soumis à la réglementation très stricte de la « directive SEVESO II » qui impose de réduire les risques à la source, c'est-à-dire au plus près des installations.

Des études de danger ont été réalisées et sont régulièrement actualisées afin d'identifier les sources de risque, les scénarios d'accident envisageables et les procédures à mettre en place.



Consignes de sécurité

Consignes générales



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)



Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).

▶ Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.





LE RISQUE ACCIDENT NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales plus proches de La Léchère sont à plus de 100 km (Ain, Drôme, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

MESURES DE PRÉVENTION

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

CONSIGNES GÉNÉRALES

Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre dans le centre de distribution de pastilles d'iode le plus proche : Les écoles (en période d'ouverture des classes) Les salles des fêtes de Petit Cœur, de Notre-Dame-de-Briançon, de Doucy et de Pussy (en période non scolaire). La salle Évasion à Combelouvière en saison.



Consignes de sécurité

Consignes générales



Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).



À SAVOIR

DES COMPRIMÉS SERONT DIRECTEMENT DISTRIBUÉS DANS LES ÉCOLES, CRÈCHES ET GARDERIES.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...



Consignes de sécurité

Consignes générales



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)



Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).

Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.



POUR EN SAVOIR +



LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs,
téléchargeable sur www.lalechere.fr
Plan de Prévention des Risques consultable en mairie

IRMA

Institut des Risques MAjeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

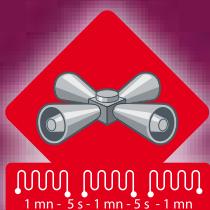
Portail Internet du Ministère dédié à la prévention des risques majeurs :
www.prim.net

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

Information et prévention des risques en Savoie
<http://www.savoe.pref.gouv.fr/>



EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE



Début de l'alerte

(en dehors du premier mercredi du mois)



Fin de l'alerte

CONSIGNES À RESPECTER

Mettez-vous à l'abri



Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Écoutez la radio



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez pas



POUR DONNER L'ALERTE SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15 ou 112

Gendarmerie nationale : 17

Mairie de La Léchère : 04 79 22 52 44